

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPPAT - BPP

**AVIS D'ENQUÊTE
PUBLIQUE**

Aménagement hydraulique du sous bassin versant de Fontaine Châtel

Syndicat mixte du bassin versant de l'Andelle

Il sera procédé **du mardi 16 juin 2020 à 9 heures au vendredi 17 juillet 2020 à 12 heures**, soit pour une durée de trente-deux jours, à une enquête publique concernant l'aménagement hydraulique du sous bassin versant de Fontaine Châtel à Saint Germain des Essourts.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes de Saint Germain des Essourts, siège de l'enquête, et de Longuerue.

Cette enquête porte sur une autorisation loi sur l'eau, la déclaration d'intérêt général, la déclaration publique des travaux et une enquête parcellaire.

Le projet porte sur la mise en place d'un ensemble cohérents d'aménagements hydrauliques sur le sous bassin versant de Fontaine-Châtel ayant pour vocation de compenser les désordres (érosion et inondation) liés à l'évolution de l'aménagement du territoire ces dernières décennies.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation est le préfet de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et le registre seront déposés dans les mairies de Saint Germain des Essourts et de Longuerue pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est consultable :

- en version papier, à la mairie des communes précitées aux jours et heures d'ouverture de leurs bureaux au public,
- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr),
- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Dominique Lefebvre, ingénieur consultant, en activité, est désigné comme commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants:

- mardi 16 2020 de 9 heures à 12 heures à la mairie de **Saint Germain des Essourts**
- mercredi 24 juin 2020 de 16 heures à 19 heures à la mairie de **Longuerue**
- mercredi 8 juillet 2020 de 16 heures à 19 heures à la mairie de **Longuerue**
- vendredi 17 juillet 2020 de 9 heures à 12 heures à la mairie de **Saint Germain des Essourts**

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur :

- à l'adresse de la mairie de Saint Germain des Essourts - 7 Route de Boissay - 76750 Saint Germain des Essourts
- par voie électronique, à l'adresse : pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Saint Germain des Essourts et en consultation sur le site internet de la préfecture de Seine-Maritime.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur Anthony Vandewiele - Syndicat Mixte du bassin versant de l'Andelle - 12 route de la Capelle - 76780 Croisy sur Andelle (0235235257)

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur aux mairies de Saint Germain des Essourts et Longuerue, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché dans les mairies précitées.